

Sécurité des machines (1) - Appliquer les règles de la directive machine

Le contexte réglementaire pour maîtriser vos obligations lors de la conception d'une machine.

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les obligations réglementaires relatives à la conception des machines, sur le marché européen.
- Identifier et/ou mettre en œuvre les procédures de certification de la Directive « Machines ».
- Être capable d'expliquer les obligations des utilisateurs et des fabricants de machines.
- Être capable de nommer les étapes d'intégration d'une machine en termes de règlementation.

Informations pratiques

- La Roche sur Yon
- 1 jour (7 heures)
- 615€ HT (tarif hors-adhérent)
- Chargés de projets industriels et/ou de sécurité
- Initiation et acculturation

Présentation de la formation

La Directive «Machines» 2006/42/CE définit seulement des objectifs et laisse l'initiative du choix des moyens les mieux appropriés au fabricant. Conscient de vos obligations de sécurité, vous souhaitez sensibiliser vos équipes concernés par la conception de machines.

Méthode pédagogique et prérequis

Aucun prérequis n'est obligatoire, toutefois une culture du monde industriel est conseillée.
Ce programme de formation pourra être complété par le module «Sécurité des machines (2) : être capable d'analyser les risques en phase de conception».

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Outil à disposition (tablettes, ordinateurs portables, vidéo projecteur, Paper Board)
- Documents et supports de formation projetés.
- Présentation émaillée d'exemples issus de l'expérience du formateur en industrie.
- Échanges entre le formateur et les apprenants tout au long de la formation, autour de cas concrets vécus en industrie.
- Les supports de formation et tout autre document en lien avec la formation vous seront remis.

Programme de la formation

Les directives européennes et la réglementation française :

- Les obligations des fabricants de machines.
- Les obligations des utilisateurs de machines.

La règlementation applicable aux équipements neufs (marquage CE) :

- Champ d'application des directives «Nouvelle approche», les directives «Machines» 2006/24/CE.
- Procédures de certification (autocertification, examen CE de type, assurance qualité).
- Eléments de justification (analyse des risques, notice d'instructions, dossier technique, normes...)
- Marquage CE.

La directive «Machines» 2006/42/CE :

- Champ d'application.
- Cas des quasi-machines.

La règlementation applicable aux équipements en service :

- Cas des machines maintenues en service (décret 93-40 et 93-41).
- Cas des machines reconditionnées, modifiées.

Option complémentaire

- Faites appel au juriste de Proxinnov pour aborder les aspects purement juridiques de la Directive Machines.

Accessibilité

Nous nous engageons à répondre à vos demandes d'informations et à vous envoyer un devis sous 72h ouvrées. De votre côté, pour garantir une entrée en formation à la date fixée, vous devrez vous assurer de nous faire parvenir le deivs signé, les questionnaires préparatoires ou tout autre information administrative au plus tôt. Dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, signalez-le nous et assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Question handicap : nous sommes à votre écoute pour discuter de cette question et adapter votre venue en formation.
Contactez le référent handicap Proxinnov :
Jade Le Maître : 02 51 24 12 40

Retrouvez l'exhaustivité des informations sur www.proxinnov.com/fomations

Formation assurée par :

proxinnov

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation certifiée Qualiopi

Cette certification atteste de la qualité de nos prestations de formation et garantit leurs prises en charge par les organismes financeurs.